

Pacte de responsabilité : l'UNSA consultée

L'UNSA a été reçue par le Premier ministre le 30 janvier, dans le cadre des rencontres bilatérales entre le gouvernement et les partenaires sociaux sur le pacte de responsabilité. Son calendrier devrait s'accélérer, des contributions étant demandées pour le mois de février. Au cours de cette audience, l'UNSA a dit son accord avec la méthode du pacte mais aussi ses conditions et interrogations sur plusieurs aspects :

- L'UNSA porte dans ses mandats le transfert du financement des allocations familiales, les prestations familiales relevant, pour l'essentiel, d'un principe de solidarité nationale. Elle a néanmoins émis deux bémols : d'une part, l'UNSA souhaite que les entreprises conservent une part de contribution, au titre de la conciliation vie professionnelle-vie familiale, et, d'autre part, l'UNSA veut une garantie, et du montant, et de l'attribution des crédits pour assurer la pérennité de la protection sociale familiale.

- L'UNSA a également demandé des précisions sur l'articulation entre le crédit impôt compétitivité et la suppression des cotisations familiales des entreprises : ces différents dispositifs ont des effets très différents selon les secteurs d'activité économique, avec des répercussions sur l'emploi qui peuvent donc aussi être très variables.

- L'UNSA a demandé des contreparties marquant l'engagement des acteurs concernés par le pacte, incluant un engagement des banques essentiel en matière de crédit. Le renforcement du dialogue social à tous les niveaux est indispensable pour avancer concrètement en matière d'emploi, d'alternance et d'apprentissage, de formation professionnelle, de grilles de classification. Des mesures fiscales doivent également intervenir pour taxer d'éventuelles utilisations spéculatives des marges. L'UNSA souhaite enfin une remise à plat des dispositifs d'aides aux entreprises et la mise sous conditions de certaines.

- L'UNSA a signifié que les économies budgétaires ne pouvaient à nouveau toucher de plein fouet la Fonction publique, sauf à porter gravement atteinte à ses missions et donc aux droits des citoyens.

C'est ce même discours que l'UNSA a également porté, le 31 janvier, lorsqu'elle a rencontré, à sa demande, une délégation du Parti Socialiste conduite par Harlem Désir.

La loi formation professionnelle, emploi, démocratie sociale au parlement

Le projet de loi sur la formation professionnelle, l'emploi et la démocratie sociale entame sa trajectoire parlementaire cette semaine devant l'Assemblée nationale. L'UNSA, favorable aux grandes lignes d'une loi qui résultent de larges discussions avec les partenaires sociaux, écrit aux groupes parlementaires pour leur donner son analyse et le sens de son soutien.

Logement et emploi : terrain de précarisation mais aussi facteurs de développement

L'UNSA, représentée par Martine Vignau, secrétaire nationale, a assisté à la présentation des grandes lignes du 19e rapport annuel de la Fondation Abbé Pierre, vendredi 31 janvier Porte de Versailles. Le thème du mal-logement en 2014 a confirmé les liens étroits entre la situation de l'emploi et celle du logement.

En effet, la précarisation de l'emploi nourrit les difficultés d'accès au logement digne, parallèlement, l'augmentation des expulsions est la conséquence de la perte ou la dégradation de l'activité professionnelle : c'est le cercle infernal de l'exclusion sociale.

Certes, des dispositifs publics d'intervention permettent de jouer leur rôle d'amortisseur de la crise économique, en particulier auprès des plus fragilisés, à travers les aides personnalisées au logement dont le budget s'élèvera en 2014 à 5,1 milliards avec 6,4 millions de bénéficiaires.

Cependant, l'IGAS (Inspection Générale des Affaires Sociales) note une dégradation de l'efficacité de l'APL avec la flambée des loyers dans les grandes métropoles. On constate que les loyers ont doublé par rapport aux revenus des locataires depuis 1970, ce qui a pour conséquence la multiplication des impayés et en fin de course les appels au 115 pour les demandes d'hébergement en urgence sachant que 61% ne sont pas satisfaites faute de place.

La loi DALO montre ses limites quand on dénombre 1,7 millions de demandes de logement alors que seulement 150 000 logements sociaux sont produits par an soit 330 000 à 350 000 pour la période 2013-2017, quand il en faudrait 500 000. La vulnérabilité résidentielle n'est plus un phénomène marginal.

Dans ce contexte, la lutte contre la pénurie de logements sociaux accessibles est une priorité. Pour se faire, la palette des prêts locatifs aidés (PLAI, PLUS...) doit y concourir, et participer à la résorption des 500 000 habitations déclarées indignes.

Avec l'ALUR (loi relative à l'accès au logement et urbanisation rénovée) un cadre juridique plus favorable semble émerger avec la mise en place de la régulation des loyers par des mesures d'encadrement, la garantie universelle des loyers (GUL), la création du Numéro unique à fin d'attribution d'un logement social, avec la SRU (loi relative à la solidarité et renouvellement urbain) l'obligation pour les communes de construire 25% de logements sociaux favorisant la mixité sociale garante de la cohésion nationale. D'autre part, la baisse à 5,5% de la TVA pour les travaux de rénovation thermique participera à la diminution des coupures après impayés. De surcroît, l'État débloque des terrains publics facilitant l'augmentation de constructions locatives du parc social.

Baisser des loyers, c'est augmenter le pouvoir d'achat, c'est diminuer les exclusions et la fracture sociale, c'est de l'ordre de la volonté politique.

Pour la CNCDH, il faut améliorer le projet de loi sur la politique de développement

L'UNSA, qui a participé à l'assemblée plénière de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) qui s'est tenue le 30 janvier dernier, a voté en faveur du projet de rapport annuel 2013 et de l'avis sur le projet de loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale.

Cette assemblée plénière a adopté le projet de rapport sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie pour l'année 2013 qui devrait être remis au Premier ministre le 21 mars prochain, journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.

Elle a également approuvé l'avis sur le projet de loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale. La CNCDH appelle le législateur à adopter une approche globale fondée sur l'indivisibilité, l'universalité et l'effectivité des droits de l'homme, conformément aux obligations internationales de la France et aux normes contenues dans les Principes directeurs des Nations unies sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme. Elle demeure extrêmement vigilante quant à l'instrumentalisation de l'aide au développement à des fins politiques, notamment de gestion des flux migratoires. Aussi, le rôle de l'Agence Française de Développement devrait être revu afin d'intégrer totalement l'objectif principal consistant à renforcer le respect des droits. Pour la CNCDH, le projet de loi pêche par le manque de clarté et de précision de ses priorités ce qui révèle avant tout une absence de vision stratégique d'envergure. Le projet de loi devrait prévoir une implication systématique des populations concernées et engager la responsabilité des acteurs économiques et financiers.

Enfin, la CNCDH insiste sur l'obligation de transparence et la nécessité d'évaluer en profondeur l'impact des politiques de développement.

Résultats d'élections professionnelles

Pizza Pino : dans cette chaîne de restauration employant 333 salariés, l'UNSA est représentative avec 46 voix sur les 253 suffrages exprimés, soit 16,21%, et arrive en seconde position.

Vetura : dans cette chaîne de magasins d'habillement employant 709 salariés, l'UNSA, présente pour la première fois, devient représentative avec 46 voix sur les 309 suffrages exprimés, soit 15,03%.

Kéolis Artois Gohelle (62) : dans ce réseau urbain de Lens employant près de 300 salariés, l'UNSA arrive largement en tête avec 47,47% des voix devant FO (21,22%) et la CFDT (15,82%). La CGT n'est plus représentative.

AFOCAL (75) : dans cette association de formation aux métiers de l'animation, l'UNSA obtient un siège de DP.

Transports Urbains de Mulhouse (68) : dans ce réseau employant 500 salariés, l'UNSA devient la première organisation syndicale avec 33,79% et obtient deux élus CE. FO, la CFDT et la CAT ne sont plus représentatives.

Transport Robinet (45) : dans cette entreprise de transport routier employant 131 salariés, l'UNSA, seule liste en présence, remporte la totalité des 54 suffrages exprimés et les 4 sièges au CE.

Kéolis Atlantique (44) : dans cette entreprise de transport routier employant 509 salariés, l'UNSA arrive en seconde position avec 99 voix, soit 27,73%, et obtient deux sièges au CE

SMABTP : au sein de cet assureur de la construction, lors des élections des CE pour les établissements de Paris IDF et Province, l'UNSA arrive largement en tête avec 45,34% des voix devant la CFDT (27,51%), la CGC (18,46%) et la CFTC (16,17%). FO (2,35%) n'est plus représentative.

SIERA : dans cette entreprise gérant le système d'information des exploitants du régime agricole (MSA) implanté sur trois sites (82, 35, 38) employant 180 salariés, l'UNSA obtient 27 voix sur les 160 suffrages exprimés, soit 16,9% et un siège au CE.

L'UNSA a participé au 6e forum franco-allemand des syndicats

Pour la 6^e année consécutive, les syndicats français et allemand membres de la Confédération Européenne des Syndicats se sont réunis au cours d'un forum franco-allemand des syndicats.

Cette année, c'est au siège de la Friedrich Ebert Stiftung à Berlin que s'est tenue la journée de débats sur l'emploi des jeunes en France et en Allemagne.

Une première table ronde débat a porté sur la situation de l'emploi des jeunes ainsi que sur les politiques appliquées afin de limiter le chômage des jeunes dans les deux pays.

Au nom des organisations syndicales françaises, Emilie Trigo a présenté la situation de la France.

Une seconde table ronde s'est tenue sur « une bonne politique du marché du travail et de la formation pour plus d'emplois et des meilleurs emplois pour la jeune génération ».

Enfin, le débat final a traité de l'« Investissement, croissance et qualification : les stratégies syndicales et perspectives pour les jeunes en Europe. »

Cette journée fut l'occasion de rappeler la situation catastrophique de l'emploi des jeunes en Europe et d'insister sur la nécessité de trouver des solutions rapidement afin que la jeunesse d'aujourd'hui ne soit pas une « génération sacrifiée ».

Parmi les revendications des représentants syndicaux, le déblocage des crédits nécessaires à la mise en place d'une garantie pour la jeunesse afin de protéger et accompagner les 14 millions de jeunes européens sans emploi ni formation a été rappelée.

Un texte syndical franco-allemand a été élaboré sur ce sujet en vue de la réunion des ministres du travail français et allemand du 17 février prochain.

Loi de sécurisation de l'emploi : Inscrivez-vous !

Le 18 mars 2014, l'UNSA, UNSAVOCATS, ORSEU organisent ensemble un colloque au Conseil économique, social et environnemental sur le thème :

Sécurisation de l'emploi un an après.

Une journée de débat, de réflexion utile pour notre action.

L'inscription est obligatoire : <http://orseu.wordpress.com/>

Le programme

À partir de 8h30 : accueil des participants

9h15 Ouverture du colloque par Vanessa Jereb, conseillère nationale de l'UNSA.

9h30 Table ronde 1 : Sécurisation de l'emploi, quelle place pour la négociation dans l'élaboration du PSE

Modérateur : Emmanuel Mauger, avocat au barreau de Paris.

Participants : Philippe Vivien, directeur général Alixio ; Carine Mazzoni, secrétaire du comité central d'entreprise du Crédit immobilier de France ; Jean-Denis Combrexelle, directeur général du Travail ; Jean-Pierre Yonnet président de l'ORSEU.

11h15 : Pause.

11h30 Intervention de Michel Sapin, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social.

12h15 Déjeuner.

13h30 Table ronde 2 : Qualité de l'emploi et exercice du contrat de travail : l'emploi à quel prix ?

Modérateur : Nicolas Menard, avocat au barreau de Paris.

Participants : Jean-Jacques Salaün, directeur général de INDITEX France ; Éric Scherrer, président du SECI UNSA ; Jean Grosset, secrétaire général adjoint de l'UNSA.

15h Table ronde 3 : Accords de mobilité et accords de maintien de l'emploi : bilan et perspectives.

Modérateur : Jean-Pierre Yonnet, président de l'ORSEU.

Participants : Guillaume Trichard, secrétaire général de l'UNSA Industrie ; Etienne Colin, avocat au barreau de Paris ; Antoine Foucher, directeur des relations sociales du MEDEF.

16h30 Conclusion du colloque par Luc Bérille, secrétaire général de l'UNSA.